

PRÉSENTATION

La surdité est un handicap invisible souvent méconnu et soumis à des idées préconçues. La finalité de cette formation est d'aborder de manière pratique et bienveillante le handicap d'une personne en situation de surdité en apportant à des professionnels ou à des particuliers des connaissances spécifiques

Type d'action : Actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ▶ Identifier les principales difficultés liées au handicap auditif
- ▶ Mettre en application des moyens de compensation de base

PROGRAMME

▶ Identifier les difficultés liées au handicap auditif

- Définir la surdité : anatomie de l'oreille, les causes de la surdité, les degrés de surdité
- Décrire les conséquences de la surdité selon le degré de perte : conséquences sociales, psychologiques et physiques

▶ Favoriser l'accessibilité en fonction des difficultés de la personne sourde

- Identifier et appliquer un moyen de compensation communicationnel
- Repérer des moyens d'expression et de réception privilégiés d'une personne, savoir se présenter en Langue des Signes Française, communiquer visuellement
- Identifier les moyens de compensation techniques : apports et limites des appareils auditifs, les accessoires audio amplifiés, les accessoires visuels
- Repérer et appliquer des moyens de compensation organisationnels et structurels : identifier l'environnement spatial favorisant le visuel, informer l'environnement de l'utilité d'annoncer le contexte de communication, repérer la présence ou l'absence de moyens de compensation de sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Apports théoriques, méthode magistrale
- Simulations de surdité
- Mises en situation, forum théâtre
- Participation active des stagiaires
- Séances de formation en salle
- Paper board
- Films vidéo et séquences audio
- Support pédagogique remis aux stagiaires

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

SUIVI/ÉVALUATION

Réponse à un questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation, mise en situation d'application directe

INTERVENANT

Formatrice et spécialiste surdité

PUBLIC

Adultes salariés :
10 personnes maximum

DURÉE

7 heures

LIEU

Formation réalisable en inter ou en intra-entreprise

Accessibilité PSH : nous contacter

DATE

Pour les délais d'accès à la formation, merci de nous contacter

TARIFS

Intra entreprise : 1 300 €

Inter entreprise : 250 € (par salarié)

Tarif individuel :

normal : 70 €

réduit : 56 €

Frais de gestion : 15 €